L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 20 SEPTEMBRE 1887

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

BELLE maison en briques, coin St-André et Chemat.
Belle maison de résidence en briques, 230 St. André.
Belle maison de résidence, 212 Prytanée.
Magasin, 60 Camp, s'étendant jusqu'à Bank Alley.
S'adresser à E. Conery & Son, Canal et Delta.
18 sept—1 sem

A LOUER—Maison coin Royale et 8te Anne, totalité ou séparé. S'adresser 73 Ste-Anne. 18sept—7f

Demande

UNE FEMME DE CHAMBRE sachant coudre et une domestique de salle à manger, de suite. S'adresser 72 rue des Français.
18 sept—2f PP

A VENDRE.

A VENDRE—Un des meilleurs restaurants de la ville, de premier ordre sous tous les rapports et faisant d'excellentes affaires toute l'année. L. H. Perret, 79 Passage de la Bourse.
18sept—1s

UNE Chance rare —Un des premiers restaurants de la ville donnant lieu au intérêt dans ses affaires à un bon cuisinier ayant un faible capital. L. H. PERRET, 79 Passage de la Bourse. 18 sept—1s.

A VENDRE pour cause de départ l'épicerie et barroste de premier ordre de M. John Apfel, coin François et Chartres. Aussi, à toucher, le magasin de bijoux de M. A. L. Apfel, 30 rue des Français. 18 sept—3 f.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Patrick, Michael et John Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,753—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julia Mooney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
17 sept—17 21 25 Greffier

Succession de Charles E. Hoffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,026—Division C.—Attendu que Thomas E. Lynch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. Hoffmann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 sept—16 21 25

Succession de Gustave Patin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,049—Division D—Attendu que Samuel Patin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave Patin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
18 sept—18 23 27 Greffier.

Succession de Gottlieb Bubeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2 : 057—Division —Attendu que Adams Talkenstein a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gottlieb Bubeck, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 sept—16 21 25

VENTES PAR LE CONSTABLE

Vincent & Co. vs. Crescent City Spring
Bed Company, une raison sociale composée de Geo. H. McBride et Eugène Bayhi.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 3,139—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, aux lieux, No 19 rue Conti entre Decatur et Chartres, SAMEDI, 24 septembre 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de machines, un lot de 61 de fer, un lot (35) balles Hutchison, un lot de moulures et diverses articles constant en meubles de bureau, pupitres, coffre-fort en fer, lampes, &c., d'après un inventaire enlissé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15 sept—15 18 24

Mme S. Lacoume vs. M. Murphy.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 9442—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. C. G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nile Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt coin Louisiana Avenue et la rue Magazine, le VENDREDI, 23 septembre 1887, à midi, savoir—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
13 sept—13 18 23

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1886.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

PRIMES		
Sur risques d'incendie	$375,475 85	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer	4,855 54	
		$408,258 64
A ajouter primes non terminées de 1886		$120,704 00
		$528,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1886	$125,511 00	
Cancellations	49,320 46	
Réassurances	20,841 87	
Commissions et réfaction	58,709 81	
		$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte	$42,472 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage dû	4,415 46	
		58,083 13
Revenu net		$332,662 63
A déduire, pertes payées— Incendie $188 850 01		
Rivières 17 134 86		
Mer 691 90		
Total	$206,476 77	
Dépenses générales et dépenses du Board et d'agences territoriales, Impressions fournitures de bureau et annonces	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville	11 069 20	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886		28,000 00
Balance		$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées		29,687 71
La compagnie possède ce qui suit:		
ACTIF.		
Argent comptant	$23,894 18	
Argent déposé au Trésor de l'État du Mississippi	25,000 00	
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant	152,926 00	
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 05	
Billets à ordre non protestés à primes, valant	14,841 45	
Bons des États Unis, valant du marché	32,000 00	
Actions de la Compagnie du Gaz et actions de la Nouvelle-Orléans du marché	45,150 00	
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, et du Cotton Exchange, valeur du marché	357,012 00	
Propriétés foncières, évaluées à	121,250 0	
Comptes en cours de collection et balance Cette par agents	63,995 62	
Avoir accru sur actions à vie	9,415 46	
Sauvetage dû, évalué à	1,000 00	
Meubles de bureau	3,000 00	
		$894,215 76
PASSIF.		
Fonds Capital	$700,000 00	
Primes non acquises	125,511 22	
Dividende non payés	3,122 00	
Pertes non payées	29,687 71	
Profits et pertes	36,884 83	
		$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. FALKEY, Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. FREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chalk,	Chas. S. Rice,
Thomas Fay,	R. M. Walmsley,
Sam'l Delgado,	A. B. May,
Jos. T. Bell,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	Jaime A. Ramos,
R. F. Robinson,	W. H. Hodnger
C. J. Leeds,	Jas. McConnell,
A. T. Gaines,	James Buckley,
Leslie Keep,	L. C. Fallon,
Jas. Robinson,	Mark C. Millican.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

DISTRIBUÉ.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semi-Annuels auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

Commissaires.

AVIS.—Billets $10 seulement,
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	200	20,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 " "	200	20,000
100 " "	100	10,000
1000 " "	50	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser en soussignés. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plus.

Remise par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, Lna.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, honorite sans tache, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Prêtez-vous donc des complaisances et des pleins mauvais

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

DISTRIBUÉ.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Continuant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'Édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire paraît sur un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

L.S.L.

Grand Tirage à Numéro Simple,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 OCT. 1887.

GROS LOT:

$150,000

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population française intelligente et aisée de la Louisiane, et possède vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, en Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Lotes.	
60	
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Toledano.	
4 Coin des rues Toledano et Magazin	
5 Coin des rues Toledano et Toledan	
6 Coin des rues Apelle et Amélia.	
7 Coin des rues Apelle et Marengo	
8 Coin des rues Camp et Peuscher.	
9 Coin des rues Peniston et Coliade.	
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz	
13 Coin des rues Amélie et Jossey.	
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.	
15 Coin des rues Marengo et Prytanée	
16 Marché Jefferson.	
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.	
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.	
19 Coin des rues Coliade et Iona.	
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valmont.	
22 Coin des rues Magazine et Valmont	
24 Station des Chars, coin des rues Laurel et Pitt.	
25 Coin des rues Seminat et Magazine.	
26 Coin des rues Seminat et Tchoupitoulas.	
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.	
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.	
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat	
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Henriette.	
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.	
35 Coin de l'Avenue Napoléon et la rue St-Charles.	
36 Coin de l'Avenue Napoléon et la rue Louisiana.	
41 Coin des rues Bienville et Lavoie.	
42 Coin des rues St-Charles et Leroy.	
43 Station de l'Exposition.	
45 Station de l'Exposition.	

Athenée Louisianais.

Concours littéraire de 1887.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de compositions, comprenant l'une, les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet différent.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juin 1887 jusqu'au 25 février 1888, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier double, réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale.

On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:
Les POÈSIE de LAMARTINE.
Pour les hommes:
UN PROVERBE OU UNE COMÉDIE: la scène doit se passer en Louisiane.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

SOMMAIRE SPÉCIAL

Sotes.
2 Tchoupitoulas et Valmont.
3 Harmonie et Clippora.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Bienville.
9 Carondelet et Hestitan.
10 Prytanée et Bienville.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Porte de la Cie de Pompe No. 21
15 Porte de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Dumaine.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Prytanée.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Camp.
26 Jackson et Liberté.
27 Dauphine et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Porte de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Porte de la Cie de Pompe No 1 Tchoupitoulas.
35 Market et Chippowa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Molpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Porte de la Cie de Pompe No 30 Tchoupitoulas.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Porte de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Porte de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Tritan.
56 Calliope et Frenet.
57 Magnolia et Erato.
61 Turpin Calliope et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Camp et Girod.
82 Porte de la Cie de Pompe No 8 Girod et C. H.
83 Porte de la Cie de Pompe No 13 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Peuples.
124 Porte de la Cie de Pompe No 14 Dumaine.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Magazine et Nouvelle Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Porte de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Porte de la Cie de Pompe P. H. & L. No 2, Pontalba.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et John-Za.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Porte de la Cie de Pompe No 19 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Gentilly.
234 Tremé et Bienville.
235 Porte de la Cie de Pompe No 5 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prince de Faucy
241 Porte de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Bagatelle et Ulloa.
243 Manufacture de Sucre, François.
252 Porte de la Cie de Pompe H. L. No 3, Potaux.
253 Porte de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Lakerpe et White.
413 Lamarque et Repagne.
414 Pâris et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
419 Frans à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louis et Remparts.
517 Porte de la Cie de Pompe No Grande-Demeure.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Campus des Etats-Unis
617 Bayous et Dauphine.

Nous avons reçu soixante actions réduites à cinquante-un actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Revenez et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir: la somme de dix cent quarante piastres, le montant du jugement rendu sur le stock avec dit jour cent d'intérêt par an sur cent de dix cent depuis le 1er décembre 1883 et de plus une somme de cent cent et vingt piastres.

Avec 6 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.

Avec 6 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.

Avec 6 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.

Avec 6 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.

Avec 6 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Avec 6 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.

Avec 6 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1887.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1888.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1889.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1890.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1891.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1892.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1893.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1894.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1895.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1896.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1897.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1898.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1899.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1900.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1901.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1902.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1903.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1904.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1905.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1906.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1907.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1908.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1909.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1910.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1911.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1912.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1913.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1914.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1915.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1916.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1917.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1918.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1919.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1920.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1921.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1922.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1923.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1924.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1925.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1926.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1927.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1928.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1929.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1930.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1931.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1932.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1933.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1934.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1935.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1936.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1937.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1938.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1939.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1940.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1941.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1942.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1943.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1944.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1945.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1946.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1947.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1948.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1949.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1950.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1951.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1952.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1953.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1954.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1955.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1956.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1957.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1958.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1959.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1960.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1961.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1962.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1963.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1964.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1965.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1966.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1967.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1968.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1969.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1970.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1971.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1972.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1973.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1974.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1975.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1976.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1977.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1978.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1979.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1980.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1981.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1982.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1983.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1984.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1985.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1986.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1987.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1988.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1989.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1990.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1991.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1992.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1993.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1994.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1995.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1996.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1997.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1998.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1999.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2000.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2001.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2002.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2003.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2004.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2005.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2006.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2007.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2008.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2009.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2010.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2011.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2012.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2013.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2014.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2015.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2016.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2017.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2018.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2019.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2020.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2021.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2022.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2023.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2024.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2025.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2026.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2027.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2028.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2029.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2030.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2031.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2032.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2033.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2034.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2035.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2036.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2037.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2038.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2039.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2040.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2041.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 2042.

Et 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du